

LE SÉNAT

Le mardi 13 décembre 1988

La séance est ouverte à 10 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'ADRESSE EN RÉPONSE—FIN DU DÉBAT AU PLUS TARD LE HUITIÈME JOUR DE SÉANCE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1*i*), je propose:

Que, les délibérations à l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône, prononcé par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du Parlement, se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, étant donné la nature inhabituelle de ce discours du Trône, qui ne traite que d'un seul sujet, je me demande s'il ne faudrait pas remplacer, dans la motion, les mots «... le huitième jour de séance...» par «... au plus tard le huitième jour de séance...». En effet, nous pouvons sûrement conclure le débat à ce sujet en moins de huit jours. Il en va autrement des discours du Trône habituels qui traitent de nombreuses questions, mais, dans le cas présent, je crois qu'il faudrait modifier la motion en précisant «... au plus tard le huitième jour de séance...».

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, c'est comme vous voulez, mais cela n'a vraiment pas beaucoup d'importance que ce point reste au *Feuilleton* pendant huit jours, puis disparaisse, ou que la terminologie soit modifiée maintenant pour que le débat ne se prolonge pas au-delà de huit jours de séance. Cela m'est égal, si les sénateurs souhaitent faire cette mise au point.

Son Honneur le Président: Est-ce que les honorables sénateurs souhaitent que je modifie le libellé?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: La motion se lira comme suit:

... se terminent au plus tard le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1*g*) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 20 décembre 1988, à vingt heures.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LE CABINET

LA REPRÉSENTATION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Puisque la province de l'Île-du-Prince-Édouard a viré au rouge libéral et qu'elle n'est donc pas susceptible d'être représentée par un ministre au sein du Cabinet...

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Bonnell au Cabinet!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: ... et étant donné que toutes les provinces devraient y être représentées, je me permets de suggérer au leader du gouvernement de faire savoir au premier ministre qu'il y a d'excellents sénateurs du côté gouvernemental qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard et pourraient fort avantageusement représenter cette province au sein du Cabinet.

Il y a, par exemple, le sénateur Phillips, whip du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Steuart: C'est ce que l'on appelle le baiser de la mort.

Le sénateur Bonnell: Le sénateur Phillips a été député de la circonscription de Prince, celle-là même où devait aboutir le raccordement fixe de l'île—et je dois ajouter que tous les partisans de ce raccordement fixe sont maintenant tombés dans l'oubli—et je sais qu'il représenterait bien le gouvernement. A quelques reprises, lorsque le leader du gouvernement au Sénat s'est absenté, le leader adjoint a répondu aux questions au nom de ce dernier et a donné beaucoup d'excellentes réponses aux questions concernant sa province.

Il y a également le sénateur Macquarrie...